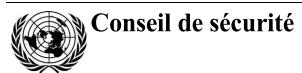
Nations Unies S/2020/593



Distr. générale 26 juin 2020 Français Original : anglais

Lettre datée du 25 juin 2020, adressée par le Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité

En application de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint la lettre, datée du 13 mai 2020, par laquelle le Secrétaire général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, Jens Stoltenberg, transmet le rapport sur la présence internationale de sécurité au Kosovo pour la période allant du 1er janvier au 31 mars 2020 (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et de son annexe à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) António Guterres





Annexe

[Original: anglais]

Conformément au paragraphe 20 de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le rapport trimestriel sur les opérations de la Force internationale de sécurité au Kosovo pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 mars 2020 (voir pièce jointe). Je vous serais reconnaissant de bien vouloir le porter à l'attention des membres du Conseil.

(Signé) Jens Stoltenberg

2/3 20-08487

Pièce jointe

Rapport sur les opérations de la Force internationale de sécurité au Kosovo, adressé à l'Organisation des Nations Unies

Introduction

- 1. Le présent rapport, soumis en application de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, porte sur les activités entreprises par la Force internationale de sécurité au Kosovo (KFOR) pendant la période allant du 1^{er} janvier au 31 mars 2020.
- 2. Au 31 mars 2020, l'effectif total de la KFOR déployé sur le théâtre des opérations s'élevait à environ 3 600 soldats provenant de 19 pays membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et de huit pays non membres de l'OTAN fournissant des contingents à la force.
- 3. Au cours de la période considérée, aucun problème de sécurité majeur n'a été signalé et aucune requête n'a été adressée à la KFOR, en sa qualité de troisième intervenant.

Point sur la situation en matière de sécurité et sur les opérations menées

- 4. Au cours de la période considérée, la situation générale en matière de sécurité au Kosovo a peu changé, demeurant généralement calme, quoique précaire en raison de problèmes politiques et interethniques non résolus et de l'absence d'avancées dans le processus de normalisation des relations entre Belgrade et Pristina, parrainé par l'Union européenne.
- 5. La KFOR a continué de mener les opérations prévues par son mandat dans sa zone d'opérations, tout en conservant un dispositif de forces dynamique et adaptable. Ses activités, visant à maintenir une capacité d'intervention rapide, ont démontré ses moyens en tant que troisième intervenant en matière de sécurité et mis en lumière son rôle de stabilisateur impartial.
- 6. La KFOR a continué de coopérer étroitement avec les autres forces de sécurité présentes dans la zone d'opérations interarmées des Balkans.
- 7. Aucun incident de sécurité significatif n'a été signalé lors de la formation des nouvelles institutions au Kosovo à la suite des élections du 6 octobre 2019.
- 8. Compte tenu de la pandémie de coronavirus (COVID-19), la KFOR a adopté des mesures d'atténuation des risques afin de protéger la force et de garantir qu'elle reste à même de remplir sa mission.

Résumé

9. Au cours de la période considérée, la KFOR a continué de s'acquitter de son mandat au titre de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, consistant à maintenir le climat de sûreté et de sécurité et à garantir la liberté de circulation, dans le cadre de l'action globale menée par la communauté internationale. Sur le plan tactique, la coordination et la coopération étroites entre la KFOR, la mission « État de droit » menée par l'Union européenne au Kosovo et le Service de police du Kosovo se sont avérées efficaces.

3/3